



COMMUNIQUE DE SERVICE N° 19 /DM/2026

Le Secrétaire permanent du Conseil supérieur de la magistrature, en collaboration avec le Syndicat autonome des magistrats du Congo, organise une visite guidée sur le site des magistrats situé à Ngamandjo dans la Commune de MALUKU à Kinshasa, **le samedi 12 septembre 2026 à 10H00.**

A cet effet, il invite tous les magistrats civils et militaires détenteurs d'un titre d'occupation, ayant mis ou non en valeur leurs parcelles, ceux qui ne sont plus intéressés ou disposés à jouir de leurs droits ou qui ont cédé leurs parcelles à des tiers ainsi que ceux qui veulent acquérir les parcelles, à se présenter sur ledit site pour une communication importante les concernant.

Les magistrats affectés à l'intérieur du pays et ceux qui seraient indisponibles sont tenus de se faire représenter soit par un enfant soit par un membre de famille ou une personne attitrée.

Vu l'importance de la communication sur le site, la présence de chacune et chacun des magistrats est vivement exigée. Les absences non justifiées seront assimilées à un manque d'intérêt ou à l'abandon de ses droits et donnera lieu à la reprise d'office de la parcelle pour une nouvelle réattribution.

NB : Le Chef de Division du Cadastre de la circonscription foncière de Maluku, porteur du plan cadastral du site, est invité à la même occasion.

Fait à Kinshasa, le 31 AOUT 2026



Le Secrétaire permanent du Conseil
supérieur de la magistrature,

Téléphone NDUBA KILIMA

Conseiller à la Cour de cassation